

Communiqué de presse

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres financiers ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays

Fermentalg s'allie au japonais DIC pour développer une nouvelle génération de colorants alimentaires naturels

Projet d'augmentation de capital, avec maintien du DPS,
et émission obligataire convertible réservée à DIC

Libourne – 11 septembre 2017 – Fermentalg (Euronext – FALG), acteur majeur français des micro algues pour la nutrition et la santé, et DIC Corporation (Tokyo Stock Exchange – 4631), acteur majeur de l'industrie chimique mondiale, annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de coopération en deux volets :

Investissement de 5 M€ de DIC Corp. dans Fermentalg sous forme d'obligations convertibles à 5,00 € / action ¹	Programme de co-développement de 3 ans² portant sur deux pigments naturels issus des micro-algues, dont une phycocyanine (pigment naturel bleu)
--	--

Cet accord, pluriannuel et global, d'une durée de trois ans, cible, à terme, le marché en forte croissance des solutions naturelles alternatives aux colorants alimentaires artificiels. Les deux partenaires combineront la banque de souches de micro algues unique au monde de Fermentalg et sa plateforme biotechnologique intégrée avec les puissantes ressources de recherche appliquée, industrielles et commerciales de DIC.

Créé en 1908, DIC s'est imposé comme le fournisseur mondial d'encre d'impression. Fort de son expertise dans les pigments organiques et les résines synthétiques, composants principaux des encres d'impression, DIC a construit un large portefeuille de produits « colorés » qui embellissent la vie quotidienne. Aujourd'hui, le groupe intervient dans les domaines des encres d'impression, de la chimie fine et des matériaux fonctionnels.

DIC opère dans plus de 60 pays à travers le monde et compte plus de 20.000 collaborateurs. En 2016, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 751 milliards de Yens (5,8 Md€).

¹ Sous réserve des termes définitifs de l'augmentation de capital visée ci-dessous.

² L'entrée en vigueur du programme de co-développement, prévue le 1^{er} octobre 2017, n'est pas conditionnée par la réalisation (i) de l'émission obligataire convertible ou (ii) de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, visées dans le présent communiqué de presse.

Philippe Lavielle, PDG de Fermentalg, déclare : « C'est une grande fierté de pouvoir unir aujourd'hui une jeune société innovante française, Fermentalg, à un leader japonais plus que centenaire. Cette alliance va nous permettre d'accélérer notre déploiement dans le domaine des pigments naturels issus des micro algues, notre deuxième axe majeur de développement à côté des huiles riches en oméga-3. C'est une preuve de la pertinence de notre plateforme biotechnologique et de la capacité de Fermentalg à convaincre des industriels de 1^{er} plan.

L'investissement de DIC Corp. dans notre société est également un signal fort de leur conviction dans notre capacité à créer ensemble de la valeur au cours des prochaines années dans le domaine des pigments naturels.

Enfin, je tiens à remercier nos actionnaires de référence, au premier rang desquels Bpifrance et Demeter, qui renouvellent avec force leur engagement à nos côtés et leur soutien financier. »

Kiyotaka Kawashima, Directeur Général de DIC, responsable de la Division R&D de l'entreprise, déclare : « DIC est ravi d'unir son expertise industrielle à la plateforme technologique de Fermentalg pour développer des produits innovants issus des micro algues. Dans le cadre de notre plan à moyen terme, les secteurs de la nutrition et de la santé ont été identifiés comme étant les marchés de demain. Nous pensons que les forces conjointes de DIC et Fermentalg permettront de développer les colorants alimentaires naturels qui répondront aux besoins des consommateurs, dans un marché en forte croissance. »

Programme de co-développement de trois ans

Fermentalg et DIC ont signé un accord de co-développement (JDA) de 3 ans couvrant le développement de deux pigments naturels issus des micro algues, dont une phycocyanine innovante, le principal pigment de couleur bleue utilisé dans les colorants alimentaires naturels (confiseries, glaces, boissons, etc.) en alternative aux colorants alimentaires artificiels. DIC revendique 90% de part de marché mondial sur la phycocyanine avec *Linablue*[®], sa source de colorant naturel alimentaire, et anticipe une croissance annuelle de la demande de 50% entre 2016 et 2020. Ce programme de co-développement entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

La plateforme technologique de Fermentalg, notamment sa banque microbiologique de premier plan, et sa technologie propriétaire dans le domaine de la mixotrophie à dominante hétérotrophe, seront mises en œuvre dans ce programme de co-développement. En y associant l'expertise et les capacités industrielles de DIC, Fermentalg ouvre donc une nouvelle voie de production de pigments naturels qui devrait lui offrir, ainsi qu'à son partenaire, une position concurrentielle forte dans un marché en pleine expansion.

Projet d'augmentation de capital avec maintien du DPS soutenu par Bpifrance et certains actionnaires historiques

Afin de se doter des moyens financiers supplémentaires nécessaires au déroulement de sa feuille de route stratégique au cours des prochaines années, notamment dans le cadre du partenariat avec DIC, Fermentalg prévoit de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, sous réserve de l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus correspondant.

Cette opération, qui devrait porter sur un montant de l'ordre de 10 M€, ferait l'objet d'engagements irrévocables de souscription à titre irréductible et réductible à hauteur de 7,5 M€ de Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Demeter Partners et Emertec Gestion³.

Emission obligataire convertible de 5 M€ réservée à DIC

Sous réserve notamment du vote favorable des actionnaires à l'Assemblée générale extraordinaire qui devrait se tenir le 19 octobre 2017 et de la réalisation de l'augmentation de capital précitée, DIC souscrira à une émission réservée d'obligations convertibles en actions d'un montant nominal total de 5 M€.

Dans ce cadre, 1.000.000 obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de 5,00 € seraient émises. Ces obligations, d'une maturité de 3 ans, porteront intérêt au taux annuel de 5%. Elles pourront être converties à tout moment, à l'initiative de DIC, en actions nouvelles au prix unitaire de 5,00 €⁴. Les termes et conditions de l'émission seront détaillés ultérieurement, en particulier dans le prospectus relatif à l'augmentation de capital et les résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire portant sur lesdites obligations convertibles.

A l'issue de ces différentes opérations, il est prévu qu'un représentant de DIC intègre le Conseil d'administration de Fermentalg en qualité de Censeur.

À propos de Fermentalg :

Fermentalg est un des acteurs majeurs français du secteur des micro algues. Basée à Libourne (Gironde), la société est engagée dans la production d'huiles, de pigments et de protéines à partir de l'exploitation bio-industrielle des micro algues. Ses marchés principaux sont l'alimentation humaine et animale et la santé. L'action Fermentalg est cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG). Plus d'informations : www.fermentalg.com

Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication
Alexandra PRISA
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication
Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78
jfl@actus.fr

Information Importante

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription ou une quelconque sollicitation d'achat des actions et autres instruments financiers de Fermentalg dans un quelconque pays. Toute offre de valeurs mobilières de Fermentalg ne pourra être effectuée en France qu'au moyen d'un prospectus préalablement visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et qui contient des informations détaillées sur Fermentalg.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces

³ Sous réserve des termes définitifs de l'augmentation de capital visée ci-dessus.

⁴ Sous réserve des termes définitifs de l'augmentation de capital visée ci-dessus.

pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Fermentalg n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Déclarations prospectives - Fermentalg

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Fermentalg estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Fermentalg qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Fermentalg auprès de l'AMF y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2016 de Fermentalg qui a été enregistré auprès de l'AMF le 29 juin 2017 sous le numéro R.17-051. Fermentalg ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, sous réserve de la réglementation applicable, notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.